

# Les archives du personnel militaire

**JEUNE SERVICE** Les fonds proposés par le Centre des archives du personnel militaire (CAPM), implanté dans les Pyrénées-Atlantiques et de création récente, sont de natures très variées. Quels sont ceux qui présentent un intérêt spécifique pour les généalogistes ?

Les choses pourraient être simples. Il suffirait de nous fier aux intitulés. La désignation « Centre des archives du personnel militaire » serait donc une évidence en soi. Dans la constellation du Service historique de la Défense (SHD), le CAPM de Pau serait en quelque sorte le pendant du Centre des archives de l'Armement et du personnel civil (CAAPC) de Châtelleraut. Les civils ayant travaillé pour le ministère de la Défense d'un côté, les militaires dépendant de ce même ministère de l'autre, c'est entendu. Mais comme nous

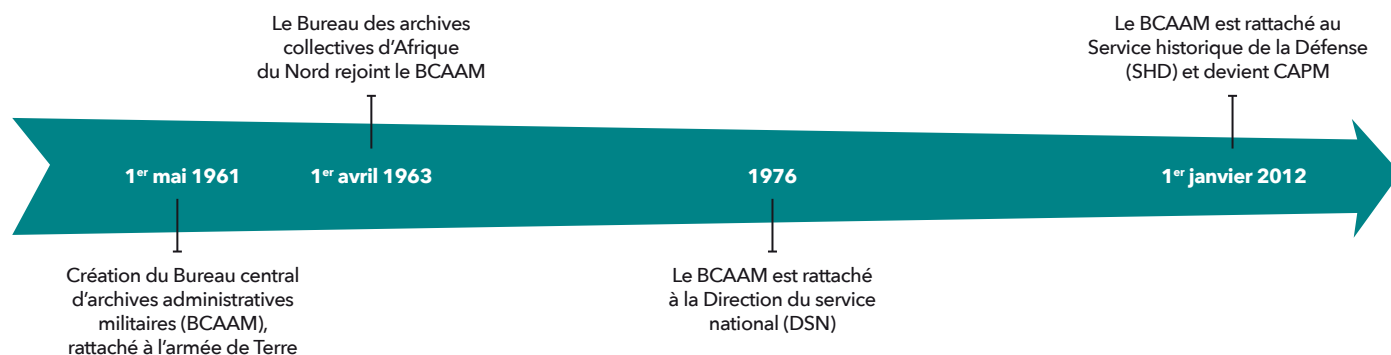


Magasin du fonds français.  
© J.-C. Thorel, armée de Terre

l'avons déjà constaté à propos des civils et du CAAPC (voir *La Revue française de Généalogie* n° 203, pp. 43-47), la répartition des archives entre différents sites peut parfois dérouter la logique du généalogiste. Pourquoi, pour la même période, un dossier d'officier supérieur ou subalterne est conservé à Pau, alors qu'un dossier d'officier général se trouve au Centre historique

des archives (CHA) au château de Vincennes ? Pourquoi, selon les périodes, un même document, un état signalétique et des services, est à rechercher aux Archives départementales plutôt qu'au CAPM de Pau ? Nous allons tenter d'y voir plus clair et, pour y parvenir, il faut remonter en arrière, faire un peu de généalogie administrative, celle du CAPM.

## Du BCAAM au CAPM



Tout commence le 1<sup>er</sup> mai 1961 avec la création du Bureau central d'archives administratives militaires (BCAAM). L'entité nouvellement créée ne sort pas du néant. Elle répond à une nécessité. Elle a pour vocation de fusionner plusieurs organismes répartis en différents points du territoire. Certains de ces organismes sont le reflet de notre histoire coloniale et de ses conflits. C'est le cas du Centre liquidateur des forces terrestres en Extrême-Orient (jusque-là à Carcassonne) ou du Bureau des archives collectives d'Afrique du Nord, établi auparavant à Blida, qui rejoint Pau le 1<sup>er</sup> avril 1963. Entrent encore dans la nouvelle composition le Bureau des archives collectives, installé à Paris, et quelques autres organismes militaires. Le BCAAM est d'abord rattaché à l'armée de Terre. En 1976, il passe dans le giron de la Direction du service national (DSN). Enfin, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il est rattaché au Service historique de la Défense, dont il devient le Centre des archives du personnel militaire (CAPM) (voir frise chronologique).

## « Les féminines »

En généalogie, femmes et hommes ne sont pas égaux. Ou plutôt, les archives ne les traitent pas à parité. Pensons aux listes électorales avant 1945 ou au recensement militaire. C'est donc toujours une aubaine lorsque nous rencontrons des fonds qui mettent en scène des femmes autrement qu'à l'occasion d'un baptême ou d'un mariage. Le CAPM conserve les 150 000 dossiers des personnels féminins de l'armée de Terre (PFAT)

et des services communs. À ne pas confondre avec les civiles ayant travaillé pour le ministère de la Défense, dont les dossiers se trouvent au CAAPC de Châtelleraut. La plus ancienne de ces « féminines » (terminologie en usage) dont le dossier soit conservé est née en 1877. La série s'étend jusqu'à 1973, date à laquelle le statut général des militaires fixe le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans l'armée. On les

retrouve dans tous les conflits du XX<sup>e</sup> siècle, Grande Guerre, 39-45 et guerres coloniales, comme ambulancières ou infirmières, dactylos ou standardistes, plieuses de parachute ou opératrices cinéma. Les dossiers sont plus ou moins denses. On y trouvera des actes d'engagement, des feuilles de mutation et même des autorisations de mariage. De quoi reconstituer des parcours singuliers et émouvants.

Comprendre cette évolution permet d'appréhender à la fois la nature des fonds d'archives conservés et la dualité des missions du Centre. Les fonds sont d'abord ceux issus des organismes mentionnés. Ils se composent de pièces individuelles

(dossiers, états signalétiques) et de documents collectifs provenant des unités de l'armée de Terre et des services communs. Ils sont constitués pour une large part de la masse d'archives générée par le service militaire.

**La caserne Bernadotte.**  
© Jean-Pascal Gonzalez

La salle de lecture se trouve dans l'enceinte de la caserne. Ouverte depuis mai 2014 seulement, elle peut accueillir dix lecteurs. L'endroit est encore confidentiel et son taux de fréquentation reste modeste. Parmi les rares chercheurs qui viennent y travailler, on note quelques généalogistes

successoraux auxquels l'utilité pratique des états signalétiques et des services n'a pas échappé. Mais le nombre de lecteurs ne reflète pas l'activité réelle, pour la bonne raison que de nombreuses demandes sont satisfaites à distance (par l'envoi de reproductions).

Le CAPM est établi sur un site prestigieux, la caserne Bernadotte de Pau, traditionnel quartier du 18<sup>e</sup> RI (régiment d'infanterie). Si le BCAAM a pu s'y installer en mai 1961, c'est parce que le précédent locataire, le 18<sup>e</sup> RCP (régiment de chasseurs parachutistes, héritier du 18<sup>e</sup> RI) venait d'être dissous pour avoir participé au putsch des généraux d'Alger. Pour imposant qu'il soit, le site a atteint la limite de ses capacités de stockage. Des archives sont donc conservées dans des magasins extérieurs, à 7 km, sur le terrain de l'École des troupes aéroportées (ÉTAP).



●●● Pour compliquer les choses, si certains de ces fonds, archives définitives, ont vocation à rester conservés à Pau, d'autres n'y font que transiter avant d'être transmis à différents services d'archives. Quant aux missions, elles sont celles d'un centre d'archives, avec au premier rang la conservation et la communication, mais aussi celles d'un organisme gestionnaire d'archives intermédiaires utiles aux administrés et génératrices de droits. Ce dernier aspect revêt une importance toute particulière en termes d'investissement humain, comme l'ont pointé les sénateurs Yves Krattinger et François Trucy dans leur rapport (Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur le Service historique de la Défense, du 12 février 2014). Les effectifs du CAPM (réduits de 21 % entre 2010 et 2013) sont aujourd'hui essentiellement mobilisés sur ce front. En quoi consiste cette mission au service des administrés ? Il s'agit principalement de leur permettre l'établissement et la justification de leurs droits. Comment ? En produisant des pièces administratives (attestations, extraits, mémoires) à partir des documents conservés. 200 000 demandes ont ainsi été traitées en

**Vieux livrets matricules (fonds étranger).**  
© J.-C. Thorel, armée de Terre



2012. Elles continuent d'affluer au rythme de 750 demandes par jour. Elles portent sur la carte du combattant, sur des questions de pension, mais peuvent aussi toucher à l'authentification d'un permis de conduire passé pendant le service militaire ou à la justification du nombre de sauts en parachute pour bonification d'une retraite.

Pour autant les demandes des chercheurs, des généalogistes, comme de tous ceux qui œuvrent pour la mémoire en dehors de tout besoin administratif, doivent aussi trouver leur place dans ce flux. Le tout jeune CAPM s'emploie à démontrer qu'il peut faire face à ces différentes missions.

## Comment rechercher ?

La procédure de consultation impose de prendre contact avant tout déplacement en salle de lecture. En effet, aucun instrument de recherche n'est mis à la disposition du public, sur place ou ailleurs. Seul le personnel du Centre peut y avoir accès et lui seul peut donc engager la recherche, voire la finaliser. Les demandes sont dispatchées, selon la période concernée, entre les différentes sections du département de l'exploitation et de la valorisation des archives (DEVA). Cette situation présente certains avantages mais beaucoup d'inconvénients. Le chercheur évite un déplacement inutile. Il sera informé si les documents qu'il recherche existent et s'ils sont librement communicables. Certains, conservés hors du site, nécessitent de toute façon un délai d'acheminement.

En contrepartie, il doit être en mesure de formuler une demande très explicite, par exemple pour une recherche individuelle, au minimum un état civil complet. Or, tous les généalogistes le savent, il arrive que pour un même individu les prénoms ne soient pas toujours dans le bon ordre ou qu'une faute d'orthographe se glisse dans le nom de famille. L'instinct du chercheur l'incite à vérifier toute les options. On ne peut exiger cet acharnement de personnels déjà très sollicités. Enfin, c'est souvent en consultant méthodiquement les inventaires que l'idée jaillit et que le généalogiste aborde le problème en envisageant une tout autre configuration. Mais pour le moment, et pour longtemps encore, les généalogistes devront s'en remettre à l'expertise et au dévouement des gestionnaires des fonds.

## Les fiches matricules

Une masse d'archives ne fait que transiter par Pau. Des archives bien connues des généalogistes, les fameuses fiches matricules ou plus précisément les états signalétiques et des services (ESS), dits encore feuillets nominatifs de contrôle (FNC), et mémoires des états de services (MES). Ce sont ces documents que l'on retrouvera en série R des Archives départementales (AD) une fois écoulé le délai de 90 ans, calculé à partir de l'année de naissance des conscrits. Ainsi, au moment où nous écrivons, les registres des classes 1941 à 1944 sont prêts à être transférés aux AD, aux Archives diplomatiques de Nantes et aux Archives nationales d'Outre-mer selon les cas. Le précédent transfert, effectué en 2010, celui des classes 1939 et 1940, représentait 1 687 registres et 318 tables alphabétiques, soit un peu plus de 108 mètres linéaires.



© Thorelarmas de TerreSips, Terre-Image

Les registres des classes postérieures sont donc conservés provisoirement au CAPM, où ils servent à justifier les droits des intéressés (voir ci-dessus). Mais les fiches matricules ne sont pas les seuls documents concernant les sous-officiers ou les hommes du rang de ces classes d'âge qui sont archivés au CAPM. Pour tous ces militaires, appelés ou engagés, il existe en plus des ESS des pièces annexes, au minimum un feuillet individuel et un feuillet médical. Passé le délai de 90 ans, au moment du transfert des registres, ces pièces annexes sont purement et simplement détruites ! Alors, conseil aux généalogistes, si votre père, grand-père (ou vous-même), n'a pas encore atteint cet âge, demandez sans tarder la communication de ces pièces. Avant qu'il ne soit trop tard...

### Les autres archives individuelles

À l'inverse des précédents, ces fonds ont vocation à rester à Pau :

### Les dossiers d'officiers rayés des cadres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971

On pourrait penser que ces dossiers, une fois qu'ils auront perdu leur utilité administrative, iront constituer

une nouvelle sous-série, à la suite de GR 8Ye (1941-1970), au CHA de Vincennes. Que nenni ! Devenus archives définitives, ils resteront à Pau (les dossiers des généraux, en revanche, continuent d'être versés directement par le Ministère à Vincennes).

### Les dossiers individuels d'engagés, sous-officiers et militaires du rang de l'armée de Terre et de la gendarmerie

### Les dossiers individuels du personnel féminin relevant de l'ancien statut

Ce fonds clos regroupe 150 000 dossiers et met à l'honneur la femme dans un contexte qu'on pense *a priori* ne pas lui être familier. Il en est d'autant plus précieux (voir encadré « Les féminines »).

### Les dossiers des étrangers ayant servi dans l'armée française

Ils représentent un volume considérable de 5,5 millions. La majorité est constituée des archives des ressortissants des anciens protectorats et des anciennes colonies, en Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et Asie. À remarquer qu'une recherche dans ce fonds peut être utilement complétée par une autre au CHA de Vincennes, dans la sous-série des pensions des troupes coloniales et des ressortissants de l'Afrique du Nord, GR 13Yf.

On trouve encore parmi ces étrangers le cas particulier de certaines nationalités qui ont servi sous commandement français, hors de la Légion étrangère, essentiellement lors de la Seconde Guerre mondiale. Dans cet ensemble d'environ 150 000 dossiers, les Polonais et les Tchécoslovaques sont majoritaires. Pour les généalogistes dont les ancêtres polonais qui ont émigré en France pendant l'Entre-deux-guerres, n'ont pas été naturalisés français, mais ont combattu volontairement en 39-40 dans l'armée française, c'est dans ce fonds qu'ils devront rechercher leur parcours de guerre. Ils y trouveront au minimum un feuillet nominatif et des pièces annexes.

## Numérisation et mise en ligne

À ce jour, le CAPM ne propose ni archives ni instruments de recherche consultables en ligne. Pour autant, ça ne veut pas dire que le Centre n'est pas engagé dans la numérisation. Le programme a même commencé du temps du BCAAM qui, dès 2006, avait déjà numérisé 500 000 fiches nominatives de contrôle parmi les plus demandées alors (classes 1971 et 1972). Aujourd'hui, les classes 1968 à 1995 sont numérisées en totalité. Autant dire qu'il s'agit d'archives non librement communicables et qu'il est hors de question de les mettre en ligne. Mais la disposition de cet outil en interne a un impact positif sur les attentes des usagers en général. Le gain d'efficacité dans le traitement des demandes administratives se répercute favorablement sur l'ensemble des missions. L'effort de numérisation s'étend maintenant aux archives des ressortissants des anciens protectorats et des anciennes colonies. Il est aussi question du fichier des citations avec en perspective, pourquoi pas, la mise en ligne des citations de la Grande Guerre (le fichier aurait sa place sur Mémoire des Hommes). Mais le gros chantier consisterait à mettre les inventaires à disposition du public sur le site du SHD. Rien que pour les archives collectives, on parle de 7 800 inventaires d'une dizaine de pages chacun en moyenne. La tâche est immense mais rien n'est impossible.

### Le fichier de la base militaire de Saïgon

Ce fichier nominatif répertorie tous les mouvements de personnel depuis 1946 jusqu'à la fin de la guerre. Il se décline en sous-fichiers qui recensent les désertions, les disparitions et les décès. C'est une extraordinaire clef pour entrer dans le conflit à la recherche d'un parcours individuel. On peut très bien savoir que l'oncle Untel a fait la guerre d'Indochine. Mais on ne sait pas s'il était légionnaire ou marsouin, et à quel moment exactement il s'y trouvait. La fiche nominative apportera les premiers éléments indispensables qui permettront de poursuivre la recherche dans d'autres fonds d'archives. ●●●

### CLUB RFG

Profitez d'une visite privée dans les coulisses du CAPM à Pau (64) avec le Club RFG : voir page 7. [www.rfgenealogie.com](http://www.rfgenealogie.com)



### COORDONNÉES

#### • Adresse

Service historique de la Défense,  
Centre des archives du personnel militaire (CAPM)  
Caserne Bernadotte, Place de Verdun, 64023 PAU  
Cedex

#### • Téléphone

05 59 40 46 92 (standard)  
05 59 40 45 61 (responsable salle de lecture)  
05 59 40 45 95 (président(e) salle de lecture)

• **Courriel** : capm-pau.courrier.fct@intra.def.gouv.fr

• **Site Internet** : [www.pau.fr/annuaire/108/11-centre-des-archives-du-personnel-militaire-annuaire.htm](http://www.pau.fr/annuaire/108/11-centre-des-archives-du-personnel-militaire-annuaire.htm)

#### • Horaires

Du lundi au jeudi de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h,  
Le vendredi de 8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30.  
La salle de lecture du CAPM est fermée au public le mercredi.

### Le fichier central des citations depuis 1914

Il représente 6,2 millions de fiches. Il s'enrichit au rythme des engagements des forces armées françaises. C'est un fichier « papier » alphabétique, par nom de titulaire, et structuré par conflits. Très souvent, au cours d'une recherche, le généalogiste a déjà trouvé l'information, dans un dossier d'officier ou sur une fiche matricule. En général, le texte de la citation y est transcrit dans son intégralité. Alors, quelle peut donc bien être la valeur ajoutée de ce fichier, en dehors du cas où l'on souhaite obtenir un duplicata du diplôme ? Si on trouve au fond d'un tiroir la Croix de guerre du grand-père, que l'on sait que c'est la sienne, autant chercher sa fiche matricule pour en savoir plus. C'est exact, dans la plupart des cas. Mais s'il a été tué à l'ennemi, s'il a reçu la distinction à titre posthume, remise à sa veuve, alors aucun texte n'est reporté sur le feuillet (néanmoins, cela arrive parfois). Ça mérite bien de demander une petite vérification à Pau.

### Les archives collectives

Elles représentent à elles seules 20 km linéaires et sont constituées des archives versées par les services gestionnaires des unités de l'armée de Terre et des services communs depuis 1936. On y retrouve les uni-

Registre des permis de conduire (fonds collectif).  
© J.-C. Thorel, armée de Terre



tés dissoutes depuis cette date et les unités en activité tenues de verser régulièrement leurs archives de plus de cinq ans d'âge. Ces archives administratives rassemblent des documents qui retracent l'histoire du corps mais qui, par la force des choses, parlent aussi des hommes qui le composent. Elles permettent donc différents types de recherches, sur l'histoire d'un régiment aussi bien qu'en complément d'une recherche individuelle. On y trouve les registres d'incorporation (les descendants de ces registres du contrôle

sur lesquels vous travaillez au CHA de Vincennes en sous-série Yc), des registres d'avancement, de punitions, de décès, des documents médicaux et le registre des décisions du corps. Pour certaines unités, à certaines périodes, il existe même des fichiers nominatifs. Ainsi, lorsqu'une recherche sur un militaire commencée par le feuillet nominatif n'apporte pas toutes les réponses, il reste toujours un espoir de compléter les informations en interrogeant les archives collectives.

**Jérôme Malhache**